



## Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Botrytis
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Règlementation

## STADES PHENOLOGIQUES



Les parcelles gelées sont au stade "Fermeture de la grappe".  
Les températures de ces derniers jours ont accéléré la véraison. On observe des parcelles de Gamay et Sauvignon à 70 - 80 % vérees. Les autres cépages ont tous connus une évolution rapide 10 à 60 % de la véraison.

## MILДИОU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

On observe sporadiquement quelques sorties supplémentaires sur jeunes feuilles sur les secteurs les plus arrosés.

#### Modélisation:

La pression est en baisse. Il faut entre 3 à 4 mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse sur la majorité des secteurs sauf Sénouillac où 10 mm cumulés sont nécessaires.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

### Préconisations

Soyez protégés pour les pluies à venir afin de maintenir un feuillage sain.

\* 200g de cuivre métal

Sur les parcelles avec des symptômes sur feuilles, vous pouvez ajouter :

\* Limocide, huile essentielle d'écorce d'orange, 0,8% (6 applications)

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

#### **Attention aux Délais Avant Récolte**

Maintenez la protection sur les plantiers afin de préserver le feuillage.

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

#### A retenir

3-10 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse en fonction des secteurs.

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Pas d'évolution des symptômes.

### Préconisations

**Sur les parcelles saines, stoppez la protection.**

**Sur les parcelles avec des symptômes, restez "couverts" jusqu'à la véraison :**

\* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.

Attention aux restrictions du nombre d'applications par produit commercial.

#### Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement.

#### A retenir

Arrêt des traitements.

**BLACK ROT**

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Sortie significative de symptômes sur grappes suite aux pluies de fin juin. Les attaques sont plus ou moins graves suivant l'historique de la parcelle et les programmes de traitement. Peu de secteurs semblent épargnés. La situation évolue peu cette semaine.

Le Black-rot est reconnaissable à la pastille blanche qui apparaît en tout début d'extériorisation de symptômes. Par la suite, des pycnides violettes apparaissent.

## Préconisations

La période de forte sensibilité est terminée. Des symptômes peuvent encore sortir à cause des pluies de fin juin car nous sommes encore dans le temps d'incubation (parcelles sensibles).

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

**Alternatives**

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

**A retenir**

Soyez vigilants jusqu'à la véraison

**BOTRYTIS**

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Globalement les foyers ont tendance à sécher. Attention de bien différencier les foyers liés aux tordeuses et ceux liés à l'entassement des grappes, afin de voir s'il est utile de traiter les tordeuses.

## Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

**Alternatives**

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

**A retenir**

Privilégiez l'effeuillage

**VERS de la GRAPPE**

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Le vol d'eulia se poursuit.

Le vol d'eudémis s'intensifie. Ace jour, les toutes premières pontes ont été observées sur Lagrave et Cadalen.

Le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.

## Préconisations

Sur les parcelles qui ont dépassé le seuil de nuisibilité en fin de G2 : positionner un insecticide (voir document ci-joint).

**Attention aux Délais Avant**

**Récolte****Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

Tout début des pontes.

**CICADELLE VERTE**

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

Ponctuellement quelques parcelles connaissent une augmentation de population.

## Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

\* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

\* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

**Alternatives**

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

**A retenir**

Quelques larves sont observées

## AUTRES

**Acariens jaunes**

Présence sur parcelles différentes parcelles à Giroussens, Castanet, Ste Croix

**Acariose bronzée**

Présence sur Labastide de Lévis sur Mauzac.

**Galles phylloxériques**

Présence en quantité importante sur une parcelle de Merlot.

**Cicadelle bubale**

Ne pas confondre avec la Flavescence dorée, les symptômes sont limités à l'extrémité du rameau. La cicadelle en piquant provoque une boursouffure qui empêche la circulation de la sève (Cf photos CA81 ci-contre).



Symptômes d'acariens jaunes \_ Vitivista

## DEPERISSEMENT

## Analyse de risque

**Observations au vignoble :**

**Flavescence dorée** : Présence de symptômes au vignoble. Coupez les pieds atteints dès leur détection.

Maladies du bois : nombreux symptômes suite aux fortes chaleurs.

## Préconisations

Flavescence dorée : pas de traitement adulticide en bio.

**A retenir**

Arrachage des pieds atteints

## REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

**Prochain bulletin, le 08 août**

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les recommandations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les recommandations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

